



Lettre d'information N°04 - 26 janvier 2024

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Maladie hémorragique épizootique : Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, réaffirme le soutien financier de l'Etat en faveur des éleveurs confrontés à la maladie hémorragique épizootique (MHE). [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Influenza aviaire 2023-2024 : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2024-03 du 18 janvier 2024 décrit les modalités de mise en œuvre de l'indemnisation (solde) pour la prise en charge des pertes économiques liées à l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2022-2023. Le dispositif concerne les éleveurs de volailles (palmipèdes, gallinacés et colombine) situés au sein des zones réglementées instaurées à compter du 16 septembre 2022 et incluant des interdictions de mises en place et de mouvements. [En savoir plus](#)

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 16 janvier 2024 paru au Journal officiel du 24 janvier 2024 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes suite aux inondations. [En savoir plus](#)

Le dossier des NTG avance : La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen a adopté mercredi 24 janvier 2024 sa position sur la proposition de la Commission relative aux nouvelles techniques génomiques (NTG), par 47 voix pour, 31 voix contre et 4 abstentions. [En savoir plus](#)

Colère dans les fermes : La France vit une nouvelle mobilisation exceptionnelle de ses agriculteurs. Des réponses de l'exécutif sont attendues dans les prochaines heures. [En savoir plus](#)